

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 581 Subventions (2.200 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Compagnie Clarence et Upalyca ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.200 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Compagnie Clarence, 25, rue Lantiez 75017 Paris, pour son action au titre de 2020. Simpa 59501, 2020_09528.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Upalyca, 145 boulevard Malesherbes 75017 Paris, pour son action au titre de 2020. Simpa 96161, 2020_09484.

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 2.200 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO